

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2019

La séance est ouverte à 15h20.

En introduction, le Père Adélard rappelle en trois points le sens de l'action de l'Association Paroissiale de Montgeron et son lien naturel avec la pastorale.

La vérification de la feuille de présence indique :

36 adhérents 2018 présents ou représentés sur 62. Le quorum (25%) est de 16 adhérents. L'Assemblée générale peut donc se tenir.

Président de séance : Vincent Couillard (administrateur)
2 scrutateurs se proposent : Sara Clavel et Serge Gau

Le Président de séance fait une rapide présentation des membres du Conseil d'Administration. A cette occasion, il rappelle que le Père Adélard KASESHI MULENGE remplace le Père Armand MAKOUKILA comme le prévoient les statuts. L'ordre du jour est ensuite déroulé.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2018 (Vincent Couillard, Président de séance) - **Approuvé avec 35 « pour » et 1 abstention**
2. Rapport moral 2018 (*) (José MATEUS, Président) - **Approuvé à l'unanimité**
3. Rapport d'activités 2018 (*) (José MATEUS, Président et Michel Actis pour l'activité « Kermesse ») - **Approuvé à l'unanimité**
4. Rapport financier 2018 (*) (Pascale LESOURD, Trésorière) - **Quitus accordé aux administrateurs à l'unanimité**

La suite de la réunion est animée par le Président de séance.

5. Maintien du montant de l'adhésion pour 2020 à 5 € - **Approuvé à l'unanimité**
6. Election d'un membre au Conseil d'Administration (1 siège vacant) - Evelyne Couillard a fait acte de candidature - **Elue à l'unanimité**

7. Projets et perspectives pour l'année 2019 (*) - Les projets et perspectives sont exposés. Une décision concernant la forme de la kermesse 2019 est soumise à l'approbation des présents après la présentation et l'analyse des éditions précédentes et leur évaluation.
- Après l'exposition de 3 propositions, il a été décidé à la majorité de proposer une kermesse « allégée » avec seulement la messe en plein air sur la Pelouse, suivie d'un repas avec uniquement les différents stands de restauration et la tombola. Si nous avons les moyens de nous affranchir des moyens électriques fournis par la mairie, nous pourrions tenir cette kermesse paroissiale à une autre date que le lendemain de la fête de la ville (qui n'est pas une date favorable). Il a par ailleurs été décidé d'étudier la faisabilité d'un événement style « fête des voisins » sur la place Rottembourg à une date plutôt proche de la rentrée.

8. Questions diverses. :

- Les questions portent essentiellement sur la communication et les moyens à mettre en œuvre pour faire connaître l'Association Paroissiale de Montgeron. Des informations sont données sur l'utilisation du site internet. Il est confirmé que pour toutes les inscriptions ou adhésions la méthode traditionnelle « papier » demeurera une option proposée. Il est souligné que la communication avec les moyens d'aujourd'hui peuvent être un atout pour toucher les gens qui ne fréquentent pas ou peu les églises de la paroisse et qu'il est impossible d'ignorer ce moyen de communication si l'on veut avoir une chance de toucher les jeunes. Les adhérents présents sur les réseaux sociaux sont invités à relayer les informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30 et les adhérents sont invités à partager la galette des rois.

Montgeron, le 23 janvier 2019,

Le Président de l'Association
Paroissiale de Montgeron :
José MATEUS



Le Président de Séance :
Vincent COUILLARD

